

Accueil de chercheurs (dont brexiters)



L'I-SITE qui entre dans sa dernière année de période probatoire, et dans l'attente de son éventuelle prolongation, finalise les ultimes attributions de moyens mis à la disposition des membres de l'Initiative dans la perspective de la constitution du dossier de confirmation (dépôt en mai 2021). Au nombre de ces moyens figuraient des enveloppes dédiées à des « tenure tracks » et à des « chaires d'excellence » identifiées collectivement comme « accueils de talents ». A la faveur du brexit notamment, nous constatons un accroissement du nombre de projets d'accueil alors même que notre enveloppe budgétaire, dans l'attente d'une nouvelle tranche liée à la confirmation, reste à ce stade, contrainte.

Afin de disposer d'un panorama exhaustif des projets d'accueils de chercheurs et d'enseignants-chercheurs dans son périmètre et d'arbitrer l'allocation de ses moyens de la façon la plus équitable et pertinente possible, l'I-SITE ULNE lance en ce début d'année une campagne 2020 d'accueil de chercheurs de haut niveau.

Pour cette année, la fondation s'associe avec la MEL et la Région, afin de proposer des packages attractifs à des chercheurs de **renommée internationale** souhaitant **intégrer un laboratoire de recherche métropolitain ou développer un travail en réseau** avec une des unités de recherche du site. Le projet de recherche doit s'inscrire dans la trajectoire de l'I-SITE (contribution à la structuration du site notamment à travers les projets pilotes, et en lien avec le thème de la transition globale notamment décliné au sein des hubs).

Dans ce cadre, une attention particulière sera donnée :

- aux chercheurs déjà statutaires de la fonction publique française (ie CNRS, INSERM, ...),
- aux chercheurs en provenance du Royaume-Uni, dans le cadre du Brexit,
- aux soutiens apportés par les tutelles (mise à disposition d'une équipe dédiée, possibilité d'ouverture de poste, ...).

Le niveau de soutien sera instruit au **cas par cas**, en fonction de **l'excellence du candidat**, de l'articulation avec la stratégie de l'unité de recherche qui l'accueille et de l'offre de formation notamment graduée.

La procédure de sélection se déroulera comme suit :

- Dans un premier temps chaque bureau de hub évaluera et priorisera les propositions, puis les bureaux de hubs interclasseront conjointement les candidatures.
- L'interclassement sera ensuite discuté avec les services de la MEL et de la Région Haut de France
- Enfin le Comité de Pilotage Institutionnel de l'I-SITE arrêtera une proposition finale à l'issue de l'analyse des candidatures.

Ce processus ne préjuge pas des décisions de la MEL et de la Région, celles-ci devraient intervenir avant l'été 2020.

Le dossier de candidature est à transmettre à l'I-SITE au plus tard le 17 février 2020.

L'installation des candidats en Région pourra prendre effet au 1^{er} septembre 2020.